

La dernière journée

était celle des conclusions, sous forme de table ronde, du discours de M. VANDERHAEGHEN (représentant du Bureau pour l'Action en faveur des personnes handicapées) sur le contenu du second programme d'action de la Commission en faveur de l'intégration sociale et économiques des personnes handicapées, ainsi que de la formulation de la déclaration commune et de la préparation des recommandations aux états-membres, que vous retrouverez à la fin de cette notice.

- - - - -

Les participants au Colloque Européen

Le logement et la vie sociale des handicapés mentaux

organisé par la Fondation A.P.E.M.H. du Grand-Duché de Luxembourg, en collaboration avec la Confédération des Organisations familiales de la Communauté Européenne (COFACE),

réunis au Bâtiment Jean Monnet des C.E.E., adoptent la Déclaration Commune et les Recommandations suivantes le 5 novembre 1987.

DECLARATION COMMUNE

I

La foi dans les progrès individuels

Les personnes handicapées mentales et à partir de leur plus jeune âge, sont toutes susceptibles de progrès, quel que soit l'importance de leur handicap, déficients profonds les plus sévères inclus. Il est possible de concourir à leur épanouissement personnel qui est relatif à leurs propres possibilités quel que soit leur état.

II

La meilleure insertion sociale possible et les soutiens individuels

La meilleure insertion sociale possible dépend des moyens mis en oeuvre et tout particulièrement des multiples activités de soutien individualisé.

L'éventail de ces soutiens à la personne, à préciser après des évaluations individuelles périodiques, est extrêmement varié, selon l'âge des enfants ou des adultes handicapés mentaux. Ces soutiens qui doivent répondre aux difficultés et aux besoins spécifiques de chaque handicapé vont de l'intervention précoce et des activités d'éveil aux soutiens éducatifs, médicaux, psychologiques, aux soutiens à une vie personnelle et à la vie sociale jusqu'aux soutiens de formation à l'activité occupationnelle, semi-professionnelle ou véritablement professionnelle, du travail en milieu protégé au travail semi-protégé vers l'emploi en milieu normal de travail.

III

Les relations humaines, aide technique

Les relations humaines sont une véritable "aide technique", et même la plus importante des aides techniques, pour les handicapés mentaux, elles constituent un support fondamental de l'évolution de leurs conditions de vie et de progrès.

Les capacités et qualifications en relations humaines de la famille, de l'entourage, de l'encadrement et de tous les intervenants multidisciplinaires constituent un facteur clé de la meilleure insertion sociale possible et de l'épanouissement personnel.

IV

La vie sociale et le logement, le projet individuel évolutif

La vie sociale et le logement des handicapés mentaux supposent un projet individuel en harmonie avec les objectifs de progrès continus et de promotion personnelle, qu'il s'agisse de la vie de famille ou de la vie en collectivité, qu'il s'agisse d'une organisation d'accueil de jour, d'un foyer internat ou de toute autre structure, famille d'accueil ou appartement etc...

Ce projet est évolutif, il est à compléter par les activités de soutien de la personne pour la vie sociale et le logement; il prend toute son acuité lorsque les parents ne peuvent plus assumer la guidance de la personne handicapée.